

**Centre des Musiques
Traditionnelles Rhône-Alpes**

77 rue Magenta
69100 Villeurbanne
Tél : 04 78 70 81 75
Fax : 04 78 70 81 85
E-mail : cmtra@cmtra.org

Villeurbanne le, 9 Avril 2008

Monsieur Jean-Jack QUEYRANNE
Président du Conseil Régional
Rhône-Alpes
78, Route de Paris - B.P. 19
**69751 Charbonnières-les-Bains
Cedex**

Monsieur Le Président,

L'Assemblée Générale Extraordinaire du CMTRA, réunie jeudi 27 mars 2008 à l'ENM de Villeurbanne a étudié et mis en débat la proposition de transfert de certaines missions du CMTRA au sein de la nouvelle agence régionale (NACRe). Le traité d'apport partiel, libellés de la manière suivante : « *adoption définitive des termes du traité d'apport partiel d'actif portant sur l'activité des secteurs de l'information / ressources / mise en réseau et du Centre documentaire du CMTRA au profit de NACRe* » a été rejeté par 51 voix contre, une voix pour et une abstention. La décision a été prise après consultation à bulletins secrets.

Les membres présents à cette assemblée ont marqué leur volonté de conserver une structure identifiée sur l'esthétique des Musiques et Danses Traditionnelles, notamment dans sa dimension patrimoniale, de diversité culturelle, de pratique musicale vivante et intégrée au sein du réseau national des Centres en région et de la Fédération Nationale de Musiques et Danses Traditionnelles. Ils ont mis en avant ce qui a fait sens depuis la création du Centre, à savoir les nécessaires complémentarité et cohérence des missions liées intrinsèquement entre elles et risquant d'être diluées et éclatées par le projet de fusion. À l'heure des mises en œuvre, à l'échelle européenne et mondiale, des conventions sur la diversité culturelle, de la valorisation des patrimoines immatériels, et de la prise en compte des expressions culturelles minoritaires et discriminées, l'interrogation a été forte sur le sens de cette déconstruction.

De ce fait, nous nous interrogeons sur la suite que vous souhaitez donner à cette décision, compte tenu des menaces énoncées, en cas de non-intégration à la NACRe, de suppression des subventions de fonctionnement que vous octroyez au CMTRA depuis déjà plusieurs années, et de leur transfert à la NACRe.

Afin de faire face à nos obligations en matière de droit du travail, de poursuite de nos actions et, le cas échéant, de préparer les modalités de cessation d'activités, nous avons impérativement besoin de connaître, à court terme, la suite donnée à notre demande de subvention pour l'exercice budgétaire 2008 et à moyen et plus long terme votre position sur le maintien ou non d'un centre de Musiques et Danses Traditionnelles en Région.

Le CMTRA compte aujourd'hui près de 450 adhérents individuels et plus de 60 adhérents représentants d'associations ou de collectivités, réparties sur le territoire régional.

Il ne compte pas moins de 120 partenaires (non adhérents) : Municipalités, Conseils Généraux, Réseaux, Associations diverses, Festivals, Ecoles de Musique, Conservatoires, équipements culturels, MJC, Centres sociaux, Musées, ... avec qui il travaille et collabore régulièrement.

Ce large réseau nous a déjà exprimé ses vives inquiétudes sur le risque de voir le CMTRA disparaître et a manifesté très largement son soutien à la décision de l'Assemblée Générale.

Aussi, nous nous permettons de vous rappeler les conséquences immédiates de la suppression totale des subventions publiques :

- le licenciement de deux salariés à plein temps actuellement sous contrat à durée indéterminée
- l'annulation de l'ensemble des actions de diffusion déjà prévu jusqu'à la fin de la saison 2007/08 organisées ou co-organisées par le CMTRA :
 - ✓ le festival des « Jeudis des Musiques du Monde » (8 concerts, 12 000 personnes)
 - ✓ la représentation des groupes rhônalpins à l'Estivada de Rodez (partenariat interrégional)
 - ✓ la fête des ateliers du 15 juin au CCO à Villeurbanne
 - ✓ le Carrefour des Inclassables IV en partenariat avec Tagada Tsoin Tsoin et Suivez Le Jazz
 - ✓ le Bal de la Place du 13 Juillet – Place Sathonay – Mairie du 1^{er} Arrdt.
- l'arrêt des activités de mise en réseau, de conseil artistique et d'accompagnement
- l'arrêt de la lettre d'information du CMTRA – 4 numéros par an, tirage de 11 000 exemplaires – donnant une large place aux acteurs de ce réseau artistique.
- la fermeture du site web – (50 000 visites mensuelles)
- la fermeture des ateliers (14 ateliers de pratique artistique, 19 enseignants, 156 élèves)
- la fermeture du centre de Documentation et l'arrêt des conventionnements nationaux de traitements des archives sonores inédites (pôle associé BNF).
- la difficulté de maintenir des activités de recherche, de collectage et de valorisation des mémoires musicales présentes sur le territoire.

Nous sommes conscients des responsabilités qui nous incombent en matière de préservation des faibles moyens qui sont consacrés au développement de cette esthétique et vous conviendrez que leur suppression est de nature à déstabiliser plus encore le fragile équilibre d'existence de ces musiques. Vous comprendrez aisément que nous ne pouvons nous en satisfaire.

Nous restons donc toujours ouverts à des propositions de partenariat et de mutualisation de services avec la Nouvelle Agence, si toutefois ceux-ci s'établissent sur la base des décisions prises par notre assemblée générale. Il s'agit de respecter l'autonomie et les identités respectives avec le souci d'une véritable efficacité des services proposés aux usagers et de leur représentativité.

Dans l'attente de votre réponse, et vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à l'examen objectif de cette situation, nous vous prions de croire, Monsieur Le Président, à l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Christian MASSAULT
Président

Robert CARO,
Directeur